

TRAVAIL ET COVID DE SENS

A Drancy, la CGT interpelle et lutte pour améliorer les conditions de travail.

Dans cette revendication, le COVID a mis en évidence, un traitement différent des agents de la Ville et du CCAS. Grâce au CHSCT, la CGT est intervenue sur les agents dit « faible », ainsi le nouveau décret a été annulé par la justice, et les références des pathologies est de nouveau au nombre de 11 alors qu'il avait été restreint à 4. La CGT de Drancy avait argumenté à l'employeur cette situation bien avant la décision de justice, la seule réponse fut des rires des élus municipaux en pleine séance.

Nous le savons, il n'existe aucune considération réelle envers les agents de la Ville, comme pour la CGT qui les représente.

Il en a été de même avec le Rapport de l'état de la collectivité, qui est synthétisé dans le Journal du comité Technique CGT (voir lien). La CGT, la seule a exprimé de la transparence, nos collègues qualifiés de syndicalistes (FO, UNSA, CFDT) restant silencieux.

Ainsi, il existe bien des différences existant dans le traitement des agents. On parlera de discriminations quand les distinctions sont basées directement ou indirectement, entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race

La CGT a interpellé l'employeur, ville de Drancy pour que cesse cette situation depuis 2001, elle a réitéré cette demande depuis le nouveau représentant de 2017.

Devant ces silences actuellement systématiques, la CGT s'adresse au dessus du pouvoir local avec les autres pouvoirs de notre société.

VOTRE FORCE DE TRAVAIL EST UN OUTIL DE PROGRES COLLECTIF ET INDIVIDUEL.

Depuis le 30 octobre 2020, nous revivons la période de mars 2020. Entre temps, la CGT a fait des propositions pour le télétravail. Un kit, des droits à remboursement des frais induits par le travail à domicile, des horaires adaptés, un cadrage de l'encadrement, le droit à la déconnexion.

Malgré nos appels à dialogue social, le Directeur Général des Services (DGS) a promulgué avec accord de l'autorité (Maire) un remake « Confinement II »



Gouvernement

6 h ·

#COVID19 | Depuis vendredi 30 octobre 2020, le télétravail est obligatoire à 100% pour tous ceux qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance.

Le gouvernement lui tente d'imposer de nouvelles conditions de travail, mais la surdité de notre employeur perdure par des actes "PAS DE CONVOCATION PREALABLE DU COMITE TECHNIQUE" "PAS DE DEROGATION AUX REPRESENTANTS DU PERSONNEL POUR SE DEPLACER" (suite à copie de son mail au Préfet, l'autorité de Drancy a cédé après 7 mois de refus)

SE SONT VOS DROITS QUI SONT ATTAQUES !

La CGT, seule, ne peut faire des miracles, votre force est bien le nombre, et pour cela il n'y a qu'une façon de se compter :



UN CASC TOUJOURS VIVANT POUR NOS ENFANTS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE DRANCY

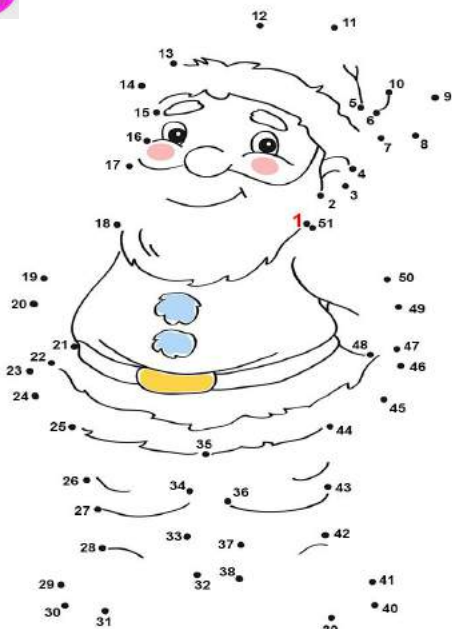
L'année dernière en décembre 2019, la Maire de Drancy nous répondait qu'elle ne pouvait agir pour le bien être de nos enfants et la période magique de Noël, la raison : sa candidature pour l' élection municipale de mars 2020.

Souvenons nous, notre CASC née en 1969 par notre syndicat, jusque 2001 ou seule la CGT majoritaire permettait à toutes les générations, aux couples, aux familles monoparentale, à nos retraités, un moment conviviale et de rêve avec un paquet de confiseries, un décor de Noël, une séance de cinéma, un vrai père Noël, un cadeau, un livre, **CA C'ETAIT AVANT !**

Puis sous couvert d'une démocratie déguisée en guerre de pouvoir de l'employeur, **des lutins du père fouettard** ont pris les commandes du CASC et tout le Noël magique CGT a disparu pour des bons d'achats de consommateur.

ADIEU LA MAGIE DE NOEL POUR NOS ENFANTS...

En cette année 2020, la mairie de Drancy renouvelle son Père Noël GEANT « en carton pâte », et nous connaissons déjà l'excuse annuelle de Mme La Maire, « *il y a des élections (comme tous les ans) et le COVID du sacré Père Fouettard...* » **Fête... le Père Noël du CASC 2020**



La CGT, loin de la nostalgie, vous rappelle que le CASC est une association loi 1901 et existe toujours. Que son bilan financier, basé sur l'argent public de la Ville de Drancy, n'est pas adopté annuellement en toute illégalité depuis 2016. Ceci en toute connaissance de notre employeur, de la majorité du conseil d'administration du CASC.

Aux nouveaux agents de Drancy, aux anciens agents « **VOTRE CASC EST A VOUS ET VOS ENFANTS, IL N'APPARTIENT NI AUX TRAITRES QUI ONT DETRUIT LA MAGIE DE NOEL, NI A NOTRE EMPLOYEUR QUI BAFOUE LA LIBERTE D'ASSOCIATION** »



« **NE SOYONS NI DES AUTRUCHES, NI DES COMPLICES DE LA DEGRADATION DE NOS DROITS, ADHEREZ A LA CGT, SEUL SYNDICAT CREANT DU DROIT SOCIAL, SEUL SYNDICAT DEFENDANT LE DROIT SOCIAL... ET LA MAGIE CONVIVIAL DE NOEL.** » **CGT un jour, CGT toujours !**

cgt.drancy@gmail.com





Appel adopté à l'unanimité par la Commission exécutive fédérale réunie le 19.11.20.

La période que nous traversons est particulière à plus d'un titre. L'année 2020 a commencé par un conflit inédit contre une réforme systémique par points de notre retraite et s'achève avec un confinement autoritaire qui aura duré plusieurs mois.

Dès le mois de mars le gouvernement a appelé de ses vœux à une unité nationale à laquelle il ne croyait pas. Il a continué à dérouler son programme antisocial, à puiser dans les caisses de notre sécurité sociale pour abonder celle du patronat.

Il a su trouver plusieurs centaines de milliards dans les caisses de l'Etat pour permettre aux plus grandes entreprises de continuer à rémunérer leurs actionnaires. Et alors que nos services publics, tout comme l'hôpital public, ont besoin d'investissements urgents en terme de personnel, de moyens, les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale prévoient de nouvelles coupes budgétaires !

Parallèlement, les édiles nouvellement élus s'empressent de mettre en place les mesures régressives contenues dans la loi de transformation de la fonction publique. C'est sans compter sur la réaction des travailleurs. Que cela soit dans le secteur privé ou dans notre champ professionnel, des luttes s'organisent. Même si les salariés ont été sonnés par la première partie de l'épidémie, ils reprennent le chemin du combat nécessaire pour ne pas abandonner leurs conquises ! Car cela suffit !

Nous saluons et soutenons toutes les luttes en cours, comme à Saint-Denis où les agents sont mobilisés contre la mise en œuvre de la loi de transformation et le vol des congés, comme à Paris depuis mardi 17 novembre où la mobilisation vient d'obtenir de premiers reculs de l'administration.

La Fédération CGT des Services publics a décidé de s'engager dans la campagne des 10% afin d'aider partout au développement de ces luttes. Aujourd'hui, face à l'incurie et aux mensonges du gouvernement, l'exaspération et la colère montent dans tous les secteurs. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la généralisation de cette colère car le gouvernement, droit dans ses bottes, continue d'avancer : le 17 novembre dernier à l'assemblée ont été examinés deux projets de loi abjectes attentatoires aux libertés publiques : la loi LPR qui prévoit notamment de condamner toute personne – à commencer par les étudiants - occupant une université à 45 000 euros d'amendes et 3 ans d'emprisonnement, et la loi sur la sécurité globale qui prévoit entre autre des peines de prison et de fortes amendes à qui diffuserait des photos ou films où les forces de l'ordre pourraient être identifiées.

Face à une politique entièrement dirigée contre nos droits et conquises, pour nous l'heure est au déconfinement de l'action syndicale : masqués mais pas muselés !

Tout cela doit enjoindre l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale mais également du champ privé de notre fédération, les salarié.e.s de l'eau, de la thanatologie et du logement social à se mobiliser :

- Le 21 novembre, dans les manifestations organisées contre la loi de sécurité globale
- Le 25 novembre contre les violences faites aux femmes
- Le 3 décembre dans le secteur médico-social
- Le 5 décembre contre les licenciements et la précarité
- Dans la campagne 10% portée par l'ensemble de la CGT Fonction publique.

En ce sens la commission exécutive de la fédération CGT des Services publics décide de prolonger son préavis de grève nationale pour le mois de décembre.



Les élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration de la CNRACL, qui réglementairement doivent se tenir dans les neuf mois suivant les élections municipales, auront lieu (par voie électronique ou par correspondance) entre le 1er et le 15 mars 2021.



La CNRACL ne se cantonne pas à la seule collecte des cotisations pour reverser les pensions aux retraités.

Elle défend les actifs.ves par :

- ▶ sa politique de prévention en direction des collectivités territoriales
- ▶ ses propositions des aménagements de postes,
- ▶ ses plans de préventions des risques,
- ▶ ses formations en direction des directions des ressources humaines, etc.

Elle protège aussi les retraités les plus fragiles en leur accordant des aides dans le cadre du Fonds d'Action Sociale pour le maintien à domicile, le handicap, la santé, le chauffage, des aides ponctuelles dans les situations graves... La commission de la réglementation examine toutes les questions à vocation juridique concernant les fonctions publiques territoriale et hospitalière dans le respect des lois sur la retraite et du statut des agents. Nous exigeons le maintien du calcul sur les 6 derniers mois et, pour le privé, le retour aux 10 meilleures années de revenus pour le calcul de la retraite, au lieu des 25 dans le régime général. Accepter notre revendication améliorerait la retraite des agents contractuels. Nous souhaitons le maintien des pensions de réversion versées sans condition d'âge et de revenus telle que le fait la CNRACL et étendre cette règle au privé.

Rien ne justifie la disparition de conquits sociaux spécifiques. L'équité doit se faire par leurs généralisations ! Avec Macron et sa loi de « transformation de la fonction publique » le statut de la Fonction publique est menacé et l'existence des caisses de retraites, dont la CNRACL et ses dispositions favorables, est condamnée.

Pour la justice sociale avec l'alignement par le haut des régimes de retraite, agents territoriaux, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser !

Plus que jamais, nous continuons à revendiquer :

- ▶ Une amélioration et une consolidation de nos retraites, avec le maintien des régimes existants, notamment le Code des pensions civiles et militaires et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, ce qui passe par le retrait du projet gouvernemental
- ▶ Le maintien de la catégorie active pour tenir compte des spécificités dans les trois versants de la Fonction publique et la reconnaissance statutaire de la pénibilité au travail, cette dernière ne devant pas être une fatalité
- ▶ L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous. Le passage de la catégorie active reconnue par la CNRACL à un système de pénibilité lié à une retraite par points sera catastrophique, pour les éboueurs, les pompiers, les égoutiers, comme pour toutes les professions soumises aux mêmes conditions
- ▶ La suppression du décret de 2011 sur la pénibilité et le retour à l'âge de départ à 55 ans
- ▶ Des augmentations générales de salaire, avec en particulier, le dégel du point d'indice et le rattrapage de ce qui nous a été confisqué et l'attribution de points d'indice supplémentaire de manière uniforme
- ▶ Des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans
- ▶ La suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires annuels pour le financement des retraites
- ▶ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites
- ▶ Une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC, soit 1800 euros brut
- ▶ La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités
- ▶ La prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation, d'apprentissage et de recherche du 1er emploi
- ▶ Des créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin, et un plan de titularisation des contractuels
- ▶ La défense des missions publiques et donc l'abandon de toutes les formes d'externalisation et de privatisation
- ▶ Le renforcement du Statut Général, garantie pour le citoyen d'un service public neutre et impartial et, par voie de conséquence, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique.

NE DITES PLUS "MAIS QUE FAIT LA CGT ?" "FAITES - LA !"

La radio CGT Territoriaux Drancy <https://streamingv2.shoutcast.com/cgtdrancy>

La chaîne Youtube Tapez CGT DRANCY TV

Le Blog CGT <http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com>

Le site CGT Territoriaux <http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr/>

email cgt.drancy@gmail.com

La CGT Territoriaux Drancy 22 rue de la République 93700 Drancy 01 48 96 92 40

